

MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA TRANSFORMATION SOCIALE

Portent intégration et nomination de Monsieur
BIYEMBE Marius, dans les cadres de la catégorie
A hiérarchie I des Services Administratifs
de Santé.

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSON-
NEL CIVIL DE L'ETAT

LE PREMIER MINISTRE,

(I S A S :

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la loi n° 076/84 du 7.12.1984 portant ratification de l'Ordonnance n° 019/84 du 23.8.1984 portant modification de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la loi n° 15/82 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires ;
- (/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur le solde des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 65/50 du 16.2.1965 fixant le statut commun des cadres administratifs de la Santé Publique ;
- (/u le décret n° 62/130/FP du 9.5.1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
- (/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/82 du 3.2.1962 portant statut des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
- (/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles 7 et 8 ;
- (/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.1967 réglant la prise d'effet du point de vue de la solde des notes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;
- (/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 84/856 du 6.3.1984 portant nomination du Premier Ministre ;
- (/u le décret n° 85/1423 du 7/12/85 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- (/u le décret n° 85/1434 du 17/12/85 portant organisation des affaires des Membres du Gouvernement ;
- (/u le décret n° 85/260 du 5.3.1985 déterminant le circuit d'approbation des notes relatives aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des Agents de l'Etat ;
- (/u le rectificatif n° 84/923 du 19.10.1984 au décret n° 84/856 du 13.6.1984 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- (/u la lettre n° 975/DGAS.DSAP/FP du 14 Septembre 1985 du Directeur des Services Administratifs et Financiers transmettant le dossier de candidature constitué par l'intéressé ;

DECRETE :

ARTICLE 1ER. - En application des dispositions du décret 65.50 du 16.2.1965 susvisé, Monsieur BIYEKLE Marius, né le 9 Janvier 1956 à Kingye II, titulaire du Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées de Psychologie Clinique et Pathologique, obtenu à l'Université de Bordeaux II (FRANCE), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie II. Des Services Administratifs de Santé et nommé au grade d'Administrateur de Santé Stagiaire, indice 790.

ARTICLE 2. - L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de la Santé et des Affaires Sociales.

ARTICLE 3. - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 27 Janvier 1966

Par le Premier Ministre,

Le Ministre du Travail, de
l'Emploi, de la Refonte de
la Fonction Publique et de
la Prévoyance Sociale,

Bernard CONDO MASSICHA.-

Angé Edouard POUNGUI.-

AMPLIATIONS :

JORPC..... 1
DGFP.DGPOE..... 3
DGFP.BST..... 2
D.G.B..... 2
D.C.F..... 1
M.S.S..... 3
DGSP..... 2
INTERESSE..... 1
DOSSIER..... 3
SGG/BC..... 2.